



Fédération Française de Vol Libre

Delta - Parapente - Cerf-Volant - Kite - Speed-Riding - Boomerang

4, rue de Suisse - 06000 Nice
Agrément Jeunesse et Sports N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82

F. 04 97 03 82 83

www.ffvl.fr
ffvl@ffvl.fr

COMITÉ DIRECTEUR DU 15 OCTOBRE 2016

COMPTE RENDU

Comité directeur

✓ **Présents (20)**

Jean-Claude Bénintende, Pierre Braëms, Claude Bredat, Bertrand Burlot, François Collin, Jean-Louis Coste, Hélène Davit, Jean-Louis Debiée, Pierre Demeyer, François Duchesne de Lamotte, Jeff Fauchier, Véronique Gensac, Yves Gilles, Sébastien Harre, Rémy Kauffmann, Marc Lassalle, Nicolas Lormeau, Jean-Claude Messmer, Sonia Ouldali, Thomas Sénac.

✓ **Excusés (2) ayant donné pouvoir**

D'Alain Etienne à Jean-Louis Debiée,
De Jean-Pierre Pouleau à Pierre Demeyer.

✓ **Excusés (2)**

Raphaël Acher et Michel Appriou.

✓ **Absent (1)**

Boris Ribreux.

Nombre de votants : 22 – 20 présents et 2 pouvoirs

Invités

Hubert Dessaint, Dominique Jean, Monique Lebertois, Pierre-Paul Ménégoz, Bénédicte Saury-Jourdain.

Direction technique nationale : Yves Goueslain

Secrétariat : Sophie Maurel – Claude Beaumont



Le partenaire officiel du kite

Rappel ordre du jour

- | | | |
|--|------|----------------------------------|
| 1. Approbation du compte rendu du CD du 21 mai 2016 | Vote | B. Burlot |
| 2. Validation du règlement intérieur des Comités nationaux | Vote | V. Gensac/P. Demeyer /JL. Debiée |
| 3. Préparation du budget 2017 et convention d'objectifs :
vote du BP dans ses grandes lignes pour transmission
au ministère des Sports | Vote | T. Sénac |
| 4. Règlement du championnat de France de parapente
de précision d'atterrissage | Vote | V.Gensac |
| 5. Travaux de la commission Féminine | | B. Saury-Jourdain |
| 6. Commission Médicale : information sur le certificat médical | | F. Duchesne de la Motte |
| 7. Point d'information sur les licences et assurances 2017 :
nouveau, tarifs, inscription à l'Orias | | JL. Coste / JC. Bénintende |
| 8. Suivi des licences au 30 septembre 2016 | | S. Maurel |
| 9. Débat sur les licences : constats 2016 | | |
| 10. Mode d'emploi de la première page du site Internet | | V. Gensac / B. Burlot |
| 11. Points d'informations diverses : | | |
| • Rencontre avec la directrice des Sports ; | | JC. Bénintende |
| • Point d'étape sur la réforme territoriale à la FFVL :
où en sont les ligues concernées ; | | JC. Bénintende / JC.Messmer |
| • IFKO ; | | F. Collin |
| • Partenariat ; | | JC. Bénintende |
| • Plan Citoyens du sport : point d'étape. | | F. Collin |

Fin de réunion : 16 heures.

Jean-Claude Bénintende accueille les membres du Comité directeur et les invités.

Bertrand Burlot ouvre la séance.

Approbation du compte rendu du CD du 21 mai 2016

Intervenant : Bertrand Burlot

Deux corrections sont demandées :

François Collin concernant l'IFKO indique que l'objectif est d'atteindre 12 à 15 membres d'ici la fin de l'année et donc écrire dans le compte rendu : « *L'objectif est d'atteindre ~~15 à 20~~ 12 à 15 membres d'ici à la fin de l'année* »

Sonia Ouldali souhaite apporter quelques corrections de forme sur son intervention. Les éléments sont remis à Sophie pour intégration dans la version définitive.

Vote : à main levée

Nombre de votants : 22

Résultat du vote « approbation du CR du CD du 21 mai 2016 » : unanimité

Validation du règlement intérieur des comités nationaux

Intervenants : Véronique Gensac pour le parapente, Jean-Louis Debiée pour le delta et Pierre Demeyer pour le kite.

Le texte prend en compte les spécificités des différentes activités du vol libre.

Il comprend une partie commune à toutes les disciplines qui sera également intégrée au règlement intérieur fédéral et une partie spécifique pour chaque activité.

Les principaux points :

- ✓ Chaque comité se compose de six membres élus et de six membres au plus désignés par le CD en accord avec le président du comité national. Les élections au sein des comités nationaux devront donc avoir lieu avant l'AG de la fédération (45 jours avant a minima pour les activités qui seront représentées au BD à travers leur président) selon les modalités décidées par chaque comité national et validées par le Comité directeur.
- ✓ Chaque comité national élabore les éléments du projet fédéral spécifique à sa discipline et propose au Comité directeur les actions et moyens à mettre en œuvre et sa propre contribution à leur réalisation.
- ✓ Le comité national dispose d'une ligne budgétaire.
- ✓ Il nomme des référents dans chaque ligue en accord avec le président de ligue.
- ✓ Les affiliations et les labellisations seront de la compétence des comités nationaux ;
- ✓ Chaque comité national se réunit une fois l'an. En 2016 les objectifs des « assises » seront de préciser les grandes orientations du comité national et de procéder aux élections des représentants élus (leur mandat étant de quatre ans) ;
- ✓ Le but des comités nationaux est de faciliter les prises de décision fédérales, notamment pour le règlement des compétitions, le choix du club organisateur des championnats, la formation.

Pierre-Paul Ménégos s'enquiert de la représentativité des professionnels au sein des comités nationaux. Deux professionnels *au plus* pourront être élus, conformément aux statuts de la fédération qui fixe la représentativité des professionnels à 20 %.

Pierre Braëms soulève le problème d'un collège unique et évoque alors la possibilité de procéder au vote sur deux collèges : associatifs et OBL afin de s'assurer que deux des élus soient des professionnels. À défaut il suggère de prévoir une règle de priorité afin que les élus professionnels soient élus en premier.

Après débat, il est décidé de modifier le règlement et de mentionner que *deux postes sont réservés aux professionnels. S'ils n'étaient pas pourvus ils seraient attribués à des élus associatifs.*

En parapente ce sont les structures ayant pour activité principale le parapente qui sont conviées à assister aux assises et à voter. Concernant les dirigeants non-pratiquants, le texte du règlement est modifié au chapitre « Élection des élus d'un comité national » afin d'écrire : *pour les dirigeants non-pratiquants, ceux-ci doivent avoir été pratiquants dans les années antérieures.*

Le comité national delta existe depuis dix ans et fonctionne bien.

En raison de la minorité des pratiquants de delta, seront conviés aux assises tous les pratiquants du delta (pratique principale ou secondaire). Ne seront appelés à voter que les pratiquants qui sont deltistes en activité principale (delta souple ou rigide), chacun disposant d'une voix. Le vote par procuration sera admis. Chaque deltiste présent pourra avoir trois procurations, les présidents de club (constitué principalement de deltistes) dix procurations, les présidents de ligue ou CDVL cinq procurations.

En kite, Pierre Demeyer indique que les électeurs sont les structures affiliées (clubs et OBL). Une réunion du CNK est prévue en juin 2017.

Les assises des comités nationaux auront lieu :

- ✓ le 20 novembre à Voiron pour le parapente, elles suivront le rassemblement des moniteurs ;
- ✓ les 19 et 20 novembre à Voiron pour le delta ;
- ✓ les 14 et 15 janvier 2017 pour le kite, le lieu n'a pas encore été décidé.

Aucun quorum n'a été défini pour les premières assises, et ce durant toute l'olympiade à venir, afin de permettre aux activités de s'organiser.

Concernant le comité national de Cerf-volant, Nicolas Lormeau indique qu'il va prendre contact avec les autres responsables des comités nationaux afin de mettre en œuvre un dispositif similaire.

Il demande si la réunion annuelle pourrait être dématérialisée parce qu'une réunion physique coûte cher à l'activité. Véronique Gensac répond que la seule réunion physique obligatoire est celle au cours de laquelle le comité national doit procéder aux élections (tous les quatre ans).

À la question de Jeff Fauchier relative à la prise en charge des frais de déplacement des participants aux assises, il est répondu que, comme pour l'AG de la fédération, ils ne sont pas pris en charge. Véronique Gensac indique toutefois qu'en 2016 il a été prévu la prise en charge de l'hébergement des participants résidant à plus de 100 km du lieu de la réunion.

L'intérêt des comités nationaux réside dans la rencontre des commissions et une meilleure communication.

Vote : à main levée

Nombre de votants : 22

Résultat du vote « règlements des CN » : unanimité – version disponible ici :

<http://federation.ffvl.fr/statuts-et-reglements>.

Préparation du budget 2017 – convention d’objectifs

Thomas Sénac présente le budget prévisionnel qui doit accompagner la convention d’objectifs qui sera transmise au ministère.

Il n’y a pas de grosses variations dans les thèmes – juste des réajustements.
La perte du partenariat a été prise en compte.

La légère hausse du produit des licences est due à l’augmentation du tarif des cotisations kite votée en AG. Nous constatons une diminution de 3 % de nos adhésions, baisse en kite principalement.
Augmentation en parapente.

L’aide à la ligue PACA est reconduite afin de participer aux frais de fonctionnement supplémentaires dus à l’embauche en CDD de Patrick Joliet.

Le contrat de parrainage sportif arrive à son terme mais l’inscription de la fédération en tant que mandataire d’intermédiaire en assurance permettra de compenser cette perte financière, il est même prévu une augmentation des produits.

Vote : à main levée

Nombre de votants : 22

Résultat du vote « budget prévisionnel dans ses grandes lignes pour transmission au ministère des Sports » : unanimité

Règlement du championnat de France de précision d’atterrissage parapente

Marc Lassalle relaie une remarque du forum « le Chant du vario » et demande pourquoi les participants doivent être titulaires du brevet confirmé et avoir souscrit une licence compétition.

Véronique Gensac répond que cette organisation a un coût :

- un titre de champion de France est délivré et nécessite l’intervention d’un juge arbitre de la FAI ;
- investissement dans l’achat de cibles.

Il est donc normal que les concurrents participent à ces dépenses.

Le brevet confirmé est une condition pour obtenir une carte compétiteur. De plus, les pilotes lors de cette compétition, devant décoller rapidement, peuvent se trouver assez proches les uns des autres et l’exigence d’un niveau de compétence peut se comprendre.

Le Bureau directeur a décidé d’offrir cette année, à titre exceptionnel, la carte compétiteur à dix licenciés qui ne l’avaient pas souscrite, n’ayant participé à aucune autre compétition en 2016.

Bénédicte Saury-Jourdain salue l’initiative : la précision est la seule compétition paritaire. Elle propose de se renseigner auprès de la FAI sur la possibilité d’envisager un championnat féminin de précision.

Il est également confirmé à Marc Lassalle que la carte compétiteur sera requise pour participer au championnat de France vol à ski.

Vote : à main levée

Nombre de votants : 22

Résultat du vote « règlement du championnat de France de parapente de précision » : unanimité

Travaux de la commission Féminine

Intervenant : Bénédicte Saury-Jourdain

Rachel von Gaudecker (Ligue AURA) et Bénédicte Lavaux (AKIF) ont participé à une réunion au ministère sur le thème de la féminisation dans le sport. Toutes les fédérations font le même constat : la féminisation est un problème de société sur la place de la femme dans les collectivités.

Les problèmes majeurs constatés : établir des partenariats avec les collectivités et les entreprises, mettre en place des créneaux spécifiques de formation et un programme UNSS, renforcer la visibilité dans les médias et la représentativité dans les instances dirigeantes.

La réunion de la commission Féminine se tiendra les 26 et 27 novembre à Annecy.

Bilan de la commission : 17 stages – 196 places en delta et parapente. Tous les stages ont été remplis. Deux stages ont été annulés. De plus en plus de vols en CFD sont déclarés par des femmes.

Ce partage d'expérience est apprécié par les participantes.

L'objectif en 2017 est de mettre en place des actions féminines au niveau des ligues.

Le calendrier sera mis en ligne et transmis par courriel aux licenciés.

Le collectif féminin a participé à deux compétitions FAI.

Le Women Open s'est bien déroulé : six manches et une bonne ambiance.

Toutefois, l'organisation est un peu déçue de n'avoir pas pu rencontrer des membres de nos instances dirigeantes à cette occasion. L'an prochain une compétition sur le même schéma est prévue au Grand Bornand (du 29 juillet au 4 août en 2017).

Trouver des moyens financiers s'est avéré compliqué : qu'en sera-t-il en 2017 ?

Objectifs 2017: impliquer toutes les ligues dans la dynamique féminine avec la mise en place de commissions féminines avec un budget dédié dans chacune. la CFF se propose d'aider les ligues à trouver des délégué(e)s pour prendre en charge ces CF de ligue et de les aider à rejoindre la dynamique fédérale.

La commission Féminine nationale a été une grosse charge de travail cette année pour Bénédicte Saury-Jourdain. La recherche de financements fiables dans les ligues s'est avérée difficile et rien n'est finalisé pour 2017

À la remarque de Pierre Demeyer concernant la transversalité de la commission et l'absence de référente pour le kite, Bénédicte Saury-Jourdain indique qu'elle n'a pas abordé le sujet du kite faute d'information.

Toutefois, Bénédicte Lavaux (AKIF) est pressentie pour remplacer Véronique Trebaol comme déléguée kite à la CFF car Véronique a beaucoup d'autres missions qui ne lui permettent pas d'avoir du temps pour la CFF.

Commission Médicale : information sur le certificat médical

Intervenant : François Duchesne de Lamotte

François Duchesne de Lamotte expose deux sujets importants :

1. Le certificat de non-contre-indication suite à la nouvelle loi ;
2. Le projet « SPORT SANTE 2016/2017.

Le certificat médical de non-contre-indication

Pour le cerf-volant, le kite et le boomerang de loisir, à souscription d'une première licence, le pratiquant devra présenter un certificat de non-contre-indication ou certificat d'aptitude initial basé sur un examen complet.

La validité de ce certificat médical est fixée par le règlement médical fédéral.

Dans cet intervalle, lors du renouvellement de sa licence, l'adhérent devra renseigner, à compter du 1^{er} juillet 2017, un questionnaire de santé. S'il répond oui à toutes les questions, il peut souscrire sa licence. S'il répond non à une question au moins, il doit faire pratiquer un examen complet et fournir un nouveau certificat de non-contre-indication.

Le compétiteur des disciplines de cerf-volant, kite et boomerang devra fournir un certificat tous les ans.

Pour le vol libre : parapente, delta et speed riding (sports classés à environnement spécifique), le pratiquant devra fournir un certificat tous les ans sur examen complet focalisé.

Pour l'instant rien n'est encore définitivement acté. Actuellement la discussion porte sur la nécessité de différencier le loisir de la compétition. L'examen pour la licence de loisir serait moins poussé.

Le décret doit entrer en application le 1^{er} juillet 2017.

À noter que des négociations sont en cours et que les dispositions peuvent encore évoluer.

Le SPORT SANTÉ 16 /17 : la pratique du sport réduit le risque de maladie et de mortalité.

Ce projet est porté par le CNOSF et sa commission Médicale.

Les organismes de protection sociale lui portent un grand intérêt.

C'est une demande du ministère pour la convention d'objectifs. Ce projet fait l'objet d'un plan quinquennal prioritaire.

Le sport est considéré comme un médicament. Le but est une meilleure santé pour tous, une meilleure gestion de la maladie et une réduction de la mortalité prématurée.

Ce projet amène une nouvelle catégorie de licenciés.

La fédération doit donc identifier ce qui est déjà mis en place et qui contribue à améliorer la santé, créer de nouveaux formats sport-santé dans nos disciplines et organiser la filière.

Dans un premier temps il faut créer une commission Sport-santé.

Point information sur les licences 2017 : nouveautés, tarifs, inscription Orias

Intervenants : Jean-Louis Coste et Jean-Claude Bénintende

Jean-Louis Coste rappelle que SAAM-Verspieren devient notre courtier, et que la licence 2017 est disponible en ligne depuis le 1^{er} octobre.

Il indique au Comité directeur les compagnies avec lesquelles les contrats ont été négociés.

Les contrats ont été signés pour quatre ans avec clause de révision en fonction du rapport sinistres/primes.

Il informe sur les nouveautés des contrats :

- intégration dans la licence de la responsabilité civile pour les sports de pleine nature et possibilité d'extension de l'option individuelle accident et assistance rapatriement pour ces sports ;
- limites géographiques : monde entier sauf USA et Canada et pays sous embargo ;
- baisse des tarifs ;
- possibilité pour les travailleurs non salariés de souscrire à des indemnités journalières ;

La comparaison entre les tarifs 2016 et 2017 montre une augmentation significative du prix des licences biplace associatif et moniteur parapente en raison d'un rapport sinistres/primes défavorable.

Concernant les structures affiliées, les contrats comprennent les garanties en responsabilité civile, celles des balises, des propriétaires des sites, des locations temporaires et des véhicules prêtés.

Thomas Sénac évoque le produit volpack distribué par SAAM aux adhérents de la FELA. Un point sera fait à ce sujet avec le courtier.

Pierre Braëms demande : « comment prouver que la structure a bien répondu à son devoir d'information sur la recommandation à souscrire une option Individuelle Accident / Assistance rapatriement ? ».

Les informations sont en ligne. Véronique Gensac propose de communiquer sans plus tarder sur les licences assurances et les progrès obtenus.

Jeff Fauchier remercie Jean-Louis Coste pour le travail effectué et en particulier pour l'option catakite qui a été intégrée à la garantie responsabilité civile pour le kite sans surprime.

Concernant l'inscription à l'Orias, la FFVL y a demandé et obtenu son enregistrement en tant que mandataire d'intermédiaire en assurances. Deux salariés de la FFVL sont en formation.

Jean-Louis Coste met son n° Orias à disposition de la fédération, sans contrepartie financière directe ou indirecte, jusqu'à ce que les salariés FFVL aient terminé leur formation.

Jean-Claude Bénintende remercie toute l'équipe qui a travaillé sur l'appel d'offres et la négociation des contrats.

Départ de Jean-Louis Coste qui n'assiste pas au comité directeur l'après-midi.

Suivi des licences au 30 septembre 2016 et débat sur les licences : constat 2016

Intervenant : Yves Goueslain

Le DTN commente le comparatif des licences délivrées visionné : les résultats sont globalement en baisse cette année. L'an dernier nous avons constaté une stagnation des chiffres.

En parapente la tendance est à la stabilisation.

Les résultats du kite à -10 % sont préoccupants. On identifie rapidement une diminution du nombre de licences délivrées en kite et notamment par les écoles dont le nombre n'a pas baissé.

L'analyse de la répartition par titre montre, pour le parapente, que la fidélisation s'améliore avec le passage des brevets.

La compétition permet de fidéliser les licenciés. Le pratiquant du kite de loisir ne se licencie pas forcément. Le compétiteur le fait par nécessité.

Pierre Demeyer présente les chiffres spécifiques au kite arrêtés au 30 octobre 2016.

Sur les trois dernières années les courbes présentées sont en dessous les unes des autres et mettent donc en évidence une tendance à la baisse du nombre de licences délivrées en kite.

On note une légère hausse des licences délivrées dans les clubs. La progression n'est pas démesurée. Les clubs qui fonctionnent le mieux sont ceux où sont installés les pôles.

En école, on constate la stabilité du nombre des licences pratiquants délivrées et par voie de conséquence une baisse des titres de participation « stage 6 jours » délivrés.

En juin une étude a été faite sur les écoles : la problématique soulevée est celle des écoles qui proposent de la multi-activité et ont besoin de couverture assurance professionnelle pour l'ensemble des disciplines sportives proposées à leurs clients.

Il y a donc nécessité de faire évoluer notre fonctionnement afin de prendre en compte la dimension économique et proposer aux écoles de kite des services, de la communication.

Dans cet esprit une centrale d'achat va être mise en place, elle est prête à fonctionner.

Pierre Demeyer évoque également le besoin de faciliter la souscription de licence afin que celle-ci puisse se faire en trois clics.

François Duchesne pense qu'il faudrait pouvoir intervenir directement à l'ENVSJN pour défendre la fédération auprès des jeunes diplômés du BPJEPS.

En conclusion il faut arriver à sortir du domaine des réflexions pour proposer des actions.

Les assises des comités nationaux pourront être des lieux de discussion.

Il est nécessaire de proposer aux licenciés des services supplémentaires, et de mieux communiquer pour mieux afficher le travail de la fédération et ce qu'elle apporte.

Mode d'emploi de la première page du site Internet

Intervenants : Véronique Gensac et Bertrand Burlot

Le site Internet a été remanié l'an dernier. Depuis, chaque discipline a mis son propre site à jour.

Pour la cohérence du site il est nécessaire d'assurer le suivi des informations mises en ligne, ce qui suppose de la méthode et des efforts. Des référents vont être désignés pour effectuer ce travail.

Il est demandé aux membres du Comité directeur de faire parvenir leurs remarques sur le site Internet à Véronique Gensac et Bertrand Burlot afin de proposer des pistes d'amélioration.

Hélène Davit signale que le pavé « recherche » est d'une part esthétiquement peu réussi et d'autre part mal conçu du point de vue « recherche ». En effet, tout est basé sur la recherche de structures ou de sites, rien de visible pour tout ce qui est recherche de textes.

Points d'information diverses

Rencontre avec la directrice des Sports – intervention Jean-Claude Bénintende

Cette rencontre repoussée à trois reprises, est prévue pour le 15 novembre.

Point d'étape sur la réforme territoriale à la FFVL – intervention JC Bénintende et JC Messmer

La ligue d'Occitanie est créée depuis la veille : Jean-Claude Bénintende en est le président, Thomas Sénac le trésorier et Jean-Claude Messmer le secrétaire. Éric Irvoas et Yves Gilles font partie de l'équipe constitutive.

Pour l'ensemble des ligues concernées par la réforme territoriale, le processus touche à sa fin : celles-ci devraient avoir toutes fusionné avant l'AG de la fédération.

IFKO – intervention François Collin

L'IFKO compte désormais neuf membres.

Après avoir intégré l'Italie, la République Dominicaine et l'Argentine au mois de juin, l'été a vu l'Espagne et le Mexique rejoindre notre fédération internationale. Les dossiers d'autres pays importants sont actuellement à l'étude.

Concernant la reconnaissance institutionnelle de l'IFKO, deux dossiers ont été déposés auprès de Sport Accord et de la TAFISA pour en devenir membre.

Enfin, les équipes de l'IFKO travaillent actuellement à l'organisation en 2017 de compétitions dans toutes les disciplines des sports du kite, sur eau, sur terre et sur neige.

Partenariat – intervention Jean-Claude Bénintende

Jean-Claude Benintende a rencontré trois décideurs d'ENGIE. Il est envisagé de renouveler le partenariat entre ENGIE et la FFVL.

Plan citoyen du sport : point d'étape – intervention François Collin

Les clubs ont été relancés avec un peu d'insistance parce que nous n'avons qu'un seul retour.

Toutefois, peu d'entre eux ont répondu à cette relance : cinq retours seulement.

Le DTN rappelle qu'il s'agit, comme pour le Sport-santé, d'une demande ministérielle et qu'il serait souhaitable que les élus au niveau des régions, sollicitent les clubs afin qu'ils alimentent la base de données.

Fin du Comité directeur.

Jean-Claude Bénintende remercie les participants.